DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU GARD

ARRETE Préfectoral du - 4 AOUT 2021

Annexe 2
Carte des mesures applicables sur les zones d'alerte

SER

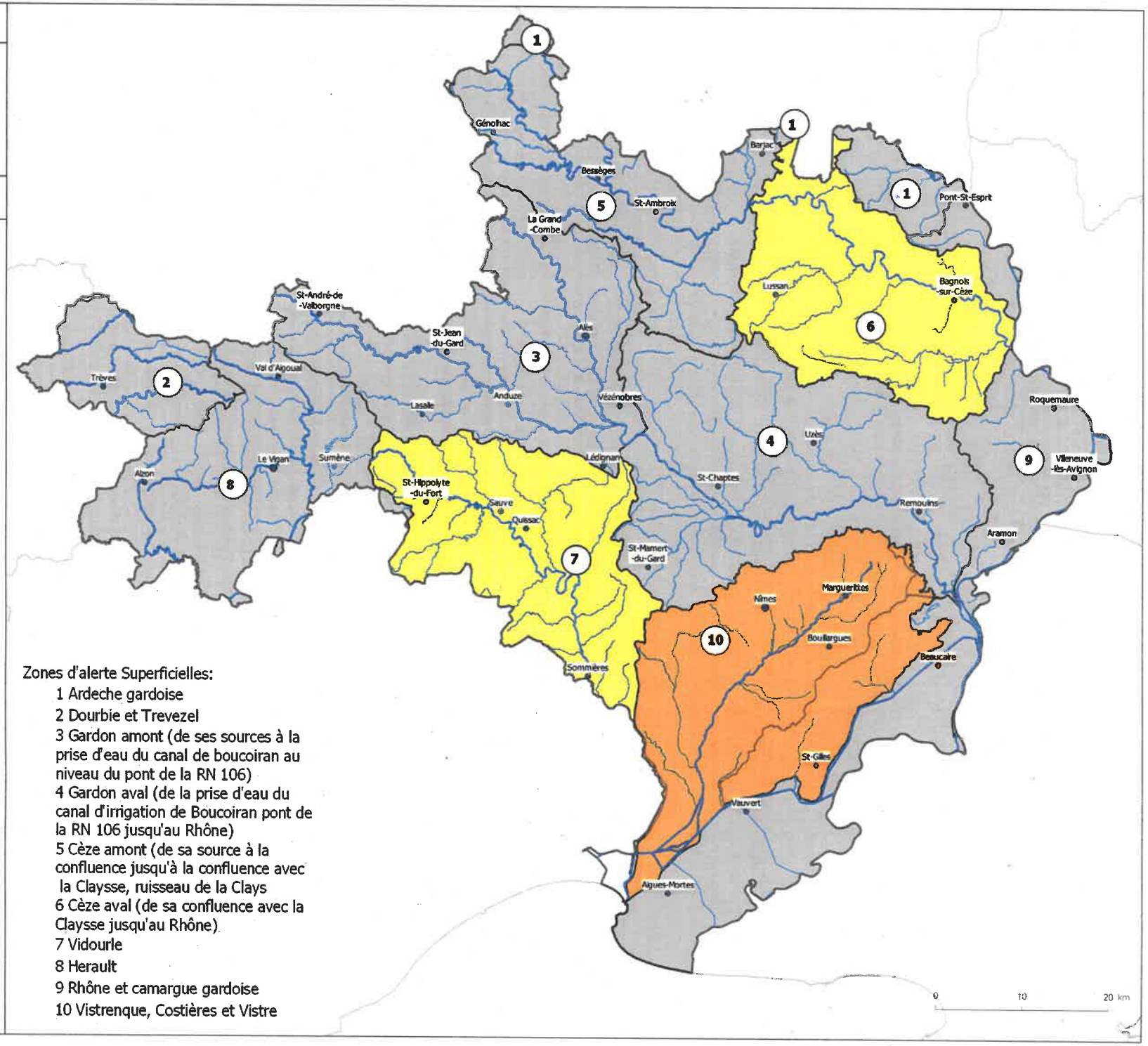

Zones d'alerte :

Cours d'eau :
- Principaux
- Secondaires

Etats des mesures zones superficielles:
- Pas de mesure
- Vigilance
- Alerte
- Alerte renforcée
- Crise

Zones d'alerte Superficielles:
1 Ardeche gardoise
2 Dourbie et Trevezel
3 Gardon amont (de ses sources à la prise d'eau du canal de boucoiran au niveau du pont de la RN 106)
4 Gardon aval (de la prise d'eau du canal d'irrigation de Boucoiran pont de la RN 106 jusqu'au Rhône)
5 Cèze amont (de sa source à la confluence jusqu'à la confluence avec la Claysse, ruisseau de la Clays
6 Cèze aval (de sa confluence avec la Claysse jusqu'au Rhône)
7 Vidourle
8 Herault
9 Rhône et camargue gardoise
10 Vistrenque, Costières et Vistre

Source et date des données :
- DDTM30/SER